

III°
Industries
diverses

confections canadiennes : il entend que les industries textiles de la Grande-Bretagne aient le privilège d'habiller les sujets de l'Empire.

3o Distilleries : — en 1769, ouverture d'une distillerie de rhum, afin d'utiliser les mélasses des Antilles. — Façon de créer et de maintenir des *relations commerciales* ; — car le gouverneur, qui a l'œil ouvert sur les Colonies américaines, y pressent des malaises, des idées d'indépendance en convée, et tient à diminuer le trafic des échanges.

4o Constructions navales : — pour les alimenter dans les chantiers d'outre-mer, le gouverneur favorise l'exploitation, au lac Champlain surtout, des *douves de chêne*. — En 1772, on en exporte 150,000 environ. Une *prime fixe* est assurée aux producteurs en gros.

5o Céréales : — en peu d'années, la culture s'améliore et s'étend avec la population. — En 1771-72, le marché abonde en céréales : les achats pour l'exportation s'accroissent ; — les ports du Saint-Laurent s'ouvrent à de nombreux voiliers, qui emportent plus de 190,000 boisseaux de grain.

6o Réduction du minerai de fer : — en 1762, les forges et hauts-fourneaux du Saint-Maurice sont en opération, produisent par le charbon une qualité supérieure, propre à la manufacture des haches et des instruments en acier. — En 1764, les artisans sont rétribués par le gouverneur des Trois-Rivières et nourris de la ration des soldats ; — le charbon de bois est fourni par la prestation et la corvée. — En 1767, les forges fermées en 1765 sont concédées par Carleton à C. Pelletier, qui les met aussitôt en fonction pour la production des ustensiles du ménage. — En 1770, plus de 400,000 livres de *fer en barre* et, en 1771, 200 tonnes de *fer en gueuse* sont expédiées en Angleterre.

1o Restrictions commerciales : — la traité de Versailles (1783), reconnaissant l'Indépendance américaine, n'a pas réglé la question économique entre Londres et la République. — L'Angleterre y pourvoit, la même année, en votant une loi "accordant à la Couronne certains droits de trafic et de commerce entre les sujets de ses *Domaines* (Dominions) d'outre-mer et les États-Unis". — Le 6 avril 1784, une *nouvelle loi* soumet ces relations aux approbations ministérielles, et même les supprime. — Le 8 avril 1785, un ordre-en-conseil prohibe toute *importation* des E.-U. par mer dans les ports de la Province de Québec ; — le Vermont tente une exception, qui lui est refusée (6 mars 1786). — Mais, il y eut des *réclamations officielles* en faveur des Loyalistes de l'Onest.

2o Fermeture des Antilles anglaises : — désormais le cabinet de Londres entend *monopoliser* à l'avantage de la Grande-Bretagne les riches produits de ses possessions tropicales. — Les Américains ont jusque-là bénéficié des échanges avec les Antilles : devenus rebelles, indépendants, ils ne méritent plus l'usage de ce trafic. — L'Angleterre ruine ainsi le commerce de ses propres sujets, sans que les Provinces maritimes et Québec en puissent tirer, bien que soumis à la même Couronne, un profit rémunérateur ou des avantages domestiques. — Aussi

IV°
Période
de
Règlementation
1°
Relations
commerciales